



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 11 JUILLET 2018

Séance du 11 juillet 2018

Date de convocation :

Nombre de conseillers

04 juillet 2018

- En exercice : 11

- Présents : 8

- Votants : 10

- Absents : 3

- Exclus : 0

Date d'affichage :

04 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 juillet, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Jocelyn Hébert, Pierre Polvérari, Sophie Deschamps, Jean-Baptiste Quinet (retardé, n'a pas pris part au vote des deux premières délibérations), Fabien Couegnoux, Patrice Bonnet, Nelly Claës,

Absents excusés : Jean-Luc Legras (a donné pouvoir à Eric Breton), Mathilde Cheron-Dutot (a donné pouvoir à Nelly Claës), Solange Ledy (a donné pouvoir à Sophie Deschamps).

Fabien Couegnoux a été nommé secrétaire.

Délibérations

1) Délibération 2018-31: Election de l'adjoint n°2, dans l'ordre du tableau.

Depuis la démission de Céline Cazottes, 1^{ère} adjointe, acceptée par le Préfet en date du 8 février 2016, le conseil municipal n'a pas pu élire un deuxième adjoint.

En effet, lors de la séance du 3 mars 2016, le conseil a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à deux (décision initiale du 28 mars 2014) et d'élire un premier adjoint. Aucun candidat ne s'est proposé. Il avait alors été envisagé de solliciter des élections partielles pour un 1^{er} adjoint. Ces élections n'ayant pu être organisées à cette période par la Préfecture, le nombre de conseillers étant suffisant, Jocelyn Hébert, le 2^{ème} adjoint a pris le poste de 1^{er} adjoint, laissé vacant, remontant automatiquement d'un rang.

Par conséquent, le Maire informe le conseil, de la nécessité d'élire un 2^{ème} adjoint, depuis la nouvelle composition du conseil municipal (élections partielles du 1^{er} juillet 2018).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

Election du deuxième adjoint au Maire :

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

Patrice Bonnet est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Patrice Bonnet : 10 voix

M. Patrice Bonnet ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au Maire.

L'intéressé a déclaré accepté l'exercice de ces fonctions.

2) Délibération 2018-32 : Désignation des délégués pour les commissions communales.

Le conseil municipal renouvelé (élections partielles du 1^{er} juillet 2018) doit procéder à la désignation des membres manquants dans les commissions communales.

Le Maire rappelle au conseil que les commissions communales nécessitent, pour être au complet :

Finances : 4 membres

Travaux et environnement : 1 membre

Jeunesse Famille Séniors : 2 membres (1 poste a été ajouté par rapport au nombre initial du début de mandat)

Communication : 2 membres

Urbanisme : 1 membre

AO : 2 titulaires, 1 suppléant

CCAS : 2 membres

Les membres du conseil proposent leurs candidatures suivantes :

Patrice Bonnet : Finances et Appel Offres

Nelly Claës : Jeunesse/famille/séniors

Mathilde Cheron-Dutot : Jeunesse/famille/séniors

Solange Ledy : Finances, communication, urbanisme

Ont été élus, à main levée, avec 10 votants, 10 suffrages exprimés, 10 voix « pour », chacun des candidats :

Commission Finances : Patrice Bonnet, Solange Ledy

Commission Jeunesse/Famille/Séniors : Nelly Claës, Mathilde Cheron-Dutot

Commission Communication : Solange Ledy

Commission Urbanisme : Solange Ledy

Commission Appel Offres : Patrice Bonnet, en qualité de titulaire

3) Délibération 2018-33 : Désignation des délégués pour les commissions intercommunales.

Le conseil municipal nouvellement renouvelé (élections partielles du 1^{er} juillet 2018) doit procéder à la désignation des délégués manquants dans les commissions intercommunales.

Le Maire rappelle au conseil que les commissions intercommunales nécessitent 1 délégué titulaire par commission (et éventuellement 1 délégué suppléant) :

Les membres du conseil proposent leurs candidatures suivantes :

Patrice Bonnet : voirie, culture

Nelly Claës : jeunesse

Ont été élus, à main levée, avec 11 votants, 11 suffrages exprimés, 11 voix « pour », chacun des candidats :

Commission voirie : Patrice Bonnet (en remplacement d'Eric Breton)

Commission culture: Patrice Bonnet

Commission jeunesse : Nelly Claës (en remplacement d'Eric Breton)

4) Délibération 2018-34 : Désignation des délégués pour les syndicats intercommunaux.

Le conseil municipal nouvellement renouvelé (élections partielles du 1^{er} juillet 2018) doit procéder à la désignation des délégués manquants dans les syndicats intercommunaux.

Le Maire rappelle au conseil que les syndicats intercommunaux nécessitent, pour être complètement représentés :

- SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux Câbles du Vexin) : 1 délégué suppléant,
- PNR (Parc Naturel Régional du Vexin) : 1 délégué titulaire,
- SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du VO) : 1 délégué titulaire,
- SIABVAM (Syndicat Intercommunal pour Aménagement du Bassin Versant de l'Aubette de Magny) : 1 délégué suppléant

Les membres du conseil proposent leurs candidatures suivantes :

Patrice Bonnet : PNR, SMGFAVO, SIABVAM.

Ont été élus, avec 11 votants, 11 suffrages exprimés, 11 voix « pour », chacun des candidats :

PNR Vexin : Patrice Bonnet, en qualité de délégué titulaire

SMGFAVO: Patrice Bonnet, en qualité de délégué titulaire

SIABVAM: Patrice Bonnet, en qualité de délégué suppléant

5) Délibération 2018-35 : Désignation des membres du CCAS.

Le Maire rappelle au conseil que le Centre Communal d'Action Sociale, dont il est le président, doit être constitué de 10 membres (décision du conseil en date du 3 avril 2014), dont la moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Un candidat se présente, Jean-Baptiste Quinet.

Est élu, avec 11 votants, 11 suffrages exprimés, 11 voix « pour », le candidat se présentant : Jean-Baptiste Quinet.

6) Délibération 2018-36 : Choix de la société pour le remplacement des Velux de la salle communale.

La parole est donnée à M. Hébert. Deux fenêtres Velux sont à changer dans la salle communale. La commission travaux s'est réunie le 27 juin pour étudier les propositions de la société les Artisans du Vexin reçues le 21 juin dernier : Velux classique (garantie 2 ans + 2 ans vitrage / 3 231,60 € TTC) et Velux confort GGL (garantie 10 ans + 20

ans vitrage 3 502,80 € TTC). La commission a émis un avis favorable pour l'offre technique Velux confort et avait demandé un devis supplémentaire en rappelant que vu l'emplacement en hauteur les stores et la commande manuelle étaient inutiles. Un autre devis a été demandé à la société Vexin Bâtiment pour des Velux confort GGL pour 3 440,89 € TTC sans store et sans commande manuelle. Il est proposé de retenir l'offre Velux GGL des Artisans du Vexin sans les options n°4 et n°5 inutiles pour un montant total de 3 084,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte cette proposition et le maire est autorisé à signer tous documents.

7) Délibération 2018-37 : Validation de l'orientation du type de lisière végétale autour des constructions rue de la Clé des Champs.

Le maire donne lecture du compte-rendu de la visite des lieux par Mme Magali LAFFOND, paysagiste du PNR Vexin, du 14 juin 2018 reçu ce 11 juillet, avec :

Contexte et avancement du projet :

Demande de départ effectuée par la mairie par mail en date du 9 mai 2018 : Suite à la délivrance d'un permis d'aménagement d'un lotissement de 5 maisons, le Plan Local d'Urbanisme prévoit une lisière boisée pour intégrer au mieux ce lotissement. Ce dossier d'urbanisme est passé en commission des sites, le Président du Parc Naturel Régional du Vexin, présent lors de cette commission, a conseillé à la commune de s'adresser à une équipe technique du PNR pour la question de la lisière. La commune de Hodent a donc sollicité l'aide du PNR pour le choix des essences, leur mise en place et vérifier si le projet de plantations est éligible à une aide du Parc.

Rendez-vous sur site le 14 juin 2018 avec le Maire et Magali LAFFOND : le plan de composition du géomètre lui a été remis, discussion sur le projet, le contexte, le site.

Magali LAFFOND a transmis par mail ses propositions au Maire le 29 juin : en prenant en compte la charte paysagère de la commune de Hodent signée en 2000, elle propose une réflexion sur deux options de projets de plantations : un espace boisé type « bosquet chânaie charmaie » ou un verger.

Objectifs inscrits dans le dossier de la commission des sites : Accompagner le futur lotissement de 5 lots pour diminuer l'impact visuel des habitations.

Moyens d'aide à la décision : approfondir les objectifs du projet de plantations (en particulier cadre de vie, impact paysager, aspect environnement biodiversité...) / les usages, les usagers / le terrain existant : analyse paysagère du site et le sol, son historique de cultures / la gestion future (court et moyen terme et long terme) avec les moyens de la commune de Hodent / le coût du projet, aides du Parc / l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France...

Tous ces points sont évoqués dans le débat et il est proposé de conserver l'orientation initiale type bosquet « chânaie charmaie ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de choisir l'orientation bosquet « chânaie charmaie » et M. le Maire peut continuer les études avec le Parc Naturel du Vexin français représentée par Mme Magali LAFFOND.

8) Délibération 2018-38 : Modalités de convocation aux séances du conseil.

Le Maire propose au conseil de transmettre les convocations aux séances du conseil, dans le délai imparti, uniquement par voie électronique.

Un accusé de réception sera à retourner obligatoirement par retour de mail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

9) Délibération 2018-39 : Indemnités de fonction versées aux adjoints.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Vu les délégations de fonctions attribuées à Patrice Bonnet, élu 2^{ème} adjoint au Maire concernant les finances (pour les nouveaux projets communaux), aménagement de l'espace (cimetière, voirie, ...), les affaires générales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à main levée, à l'unanimité, et avec effet à la date de notification de l'arrêté de délégations de fonctions attribuées à M. Patrice Bonnet, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux maximal de 6.6 % de l'indice 1015, pour une commune de moins de 500 habitants.

10) Questions diverses.

A - Préparation des festivités du 14 juillet

Organisation « qui fait quoi » .

B - Retour sur les points évoqués lors du conseil communautaire du 18 juin

- Groupement de commandes pour les points incendie
- Convention tripartite pour le gymnase afin de créer une mare pédagogique entre le collège de Bray et Lu, la commune de Bray et Lu et la CCVVS
- Poste créé dans la filière technique et administrative
- Etude de la gouvernance eau et assainissement
- Renouvellement de la subvention RAM Magny en Vexin
- Subvention Théâtre de l'Usine
- Subvention Master Class Vianova
- Etat d'avancement de la fibre optique : toujours prévu à Hodent fin 2019.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire, Eric Breton